

## **1/ CONNAISSANCE DU MONDE UNIVERSITAIRE**

*Intervention de Geneviève Artigas-Menant,  
Professeur émérite de littérature française à l'Université Paris 12-Val de Marne*

L'université Paris 12-Val de Marne, université pluridisciplinaire située proche de Paris combine les caractéristiques d'une université parisienne et d'une université de province. C'est un bon observatoire de la vie étudiante d'où l'on peut essayer de fournir des informations utiles aux aumôniers de toute la France.

### **Qu'est-ce qu'une université ?**

Un des nombreux lieux où l'on peut choisir de faire ses études après le baccalauréat. C'est celui qui attire le plus d'étudiants et qui est le plus représenté (90 environ en France métropolitaine et d'Outre-mer). Il y en a plusieurs par académie et même par ville. En dehors de Paris et la région parisienne, où il y en a 17, leur nombre varie de 1 à 4 environ par ville.

### **Quelle est la composition globale d'une université ?**

Très diverse. Des universités sont réduites à quelques domaines, par exemple droit et sciences économiques ou encore Lettres et sciences humaines, ou sciences et médecine, etc. D'autres pratiquent davantage la pluridisciplinarité, comme Paris X-Nanterre, Paris VII-Jussieu et surtout Paris 12 (Lettres, sciences humaines, sciences sociales, sciences, droit, médecine, Instituts universitaires de technologie (IUT), Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), administration, urbanisme, etc.).

Toutes les disciplines représentées sont regroupées dans des unités qu'on appelle, selon les endroits, Facultés (appellation traditionnelle), ou UFR (Unité de Formation et de Recherche). On y pratique formation initiale (antérieure à la pratique professionnelle) et formation continue (études parallèles à une activité professionnelle).

### **Une organisation hiérarchique.**

Au sommet de la hiérarchie : le Président de l'Université (élu par le conseil d'administration) dont dépendent les « services centraux » (ressources humaines, inscriptions, doctorats, services financiers, etc.). Ces services sont dirigés par un secrétaire général, haut fonctionnaire choisi par le président dont il prépare et exécute les décisions. L'ensemble des décisions est voté par les conseils centraux dont les membres sont élus par l'ensemble des personnels des universités: conseil d'administration (CA), conseil scientifique (CS), Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). La réforme des universités (juillet 2007) donne plus de pouvoir aux présidents et compose les conseils dans ce sens.

Les facultés ou UFR, composantes par disciplines (Sciences, Lettres, droit, IUT, IUFM, etc.) ont une hiérarchie interne : un doyen ou directeur élu par le conseil de gestion : membres élus, représentants des enseignants-chercheurs, des étudiants et du personnel IATOS (Ingénieur, Administratif, Technique, Ouvrier).

### **Qui sont les enseignants ?**

En grande majorité des enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférence) qui partagent leur temps inégalement entre l'enseignement et la recherche. Ils assument aussi de plus en plus d'obligations administratives (direction de filières par disciplines internes, permanences, renforcement, organisation des examens, emplois du temps, présence dans les conseils, participation à des commissions, etc.).

### **Qui sont les interlocuteurs des aumôniers ?**

Les réponses sont différentes selon les lieux et les circonstances et il n'y a évidemment aucune relation institutionnelle. Mais des liens peuvent se tisser avec les services de la vie étudiante (noms divers selon les endroits), avec des membres du CEVU (dont le vice-président peut être un enseignant ou un étudiant), avec l'assistante sociale, éventuellement avec des maîtres de conférence ou professeurs, s'il existe quelque chose comme un groupe, plus ou moins formel, d'enseignants catholiques. Les endroits où l'on peut mettre des affiches sont le CROUS, le hall de la bibliothèque, mais toujours en demandant l'autorisation. Il y a parfois des panneaux d'affichage libre.

### **Qui sont les étudiants ?**

#### a) Leur formation :

Régime LMD (3 années de licence : L1, L2, L3 ; 2 années de Master : M1, M2 ; 3 années de doctorat).

En première année : des bacheliers, sans sélection officielle à l'entrée, pas de *numerus clausus*, sauf en médecine à la fin de la première année. De plus en plus d'étudiants, dans certaines disciplines, entrent à l'Université sans le baccalauréat, en passant un examen spécial (DAEU) ou même par la validation des acquis (VAE). Les étudiants sont souvent (surtout en première année) sans projet professionnel, sans vocation (surtout en Lettres et sciences humaines et de plus en plus en sciences). Beaucoup d'étudiants envisagent de devenir professeurs des écoles (IUFM et filière choisie, scientifique ou littéraire).

#### b) Quelques caractéristiques

- 1) Très peu d'habitude de la vie de société. L'université est un lieu de passage. En apparence il y a beaucoup d'associations, mais elles ont peu de succès et disparaissent régulièrement.
- 2) Beaucoup d'étudiants travaillent à temps partiel. Quelques-uns sont salariés à temps plein, surtout en master et doctorat.
- 3) Les étudiants viennent de plus en plus de traditions religieuses différentes. Les étudiants d'origine vaguement chrétienne s'aperçoivent ainsi qu'ils ignorent tout des traditions de la religion familiale alors que tous leurs condisciples musulmans ou israélites ont au minimum, même s'ils ne pratiquent pas, des rudiments de leurs traditions. Nul n'ignore en France ce qu'est le Ramadan mais peu d'étudiants de tradition chrétienne savent ce qu'est le Carême.
- 4) Mélange des générations : reprise d'études, étudiants de tous les âges. Les plus âgés, très bien accueillis à tous les niveaux, peuvent servir de relais.
- 5) De plus en plus d'étudiants étrangers viennent faire leurs études (au moins un semestre) dans des universités françaises. Ils ont besoin d'être accueillis et peuvent être un lien précieux entre l'aumônerie et les étudiants français.

### **Ce qu'attendent les étudiants ?**

Ils ont certainement une très grande attente (plus ou moins consciente), mais n'osent pas forcément faire la démarche. Ce qu'ils attendent, ou ce dont ils ont besoin, vient en partie des caractéristiques ci-dessus. L'aumônerie leur est utile non seulement pour l'accueil, le dialogue, les relations amicales, l'aide au logement, etc. mais pour l'acquisition (ou le développement dans de très rares cas) des connaissances de la religion chrétienne.

Il y a maintenant une conscience chez eux, et surtout par l'enseignement qu'ils reçoivent, de leur absence totale de culture biblique et théologique, conséquence de la longue tradition de laïcité à la française, c'est-à-dire le silence absolu sur les questions religieuses, l'histoire religieuse, etc. Mais le vide est tellement grand que tout le monde, et tous les enseignants,

quelles que soient leurs convictions personnelles, dans le secondaire et le supérieur, en sont alarmés. Donc il ne faut pas hésiter à proposer la connaissance de l'histoire sainte, des dogmes, de la Bible, de la doctrine chrétienne. Ils ont besoin aussi de réapprendre les cérémonies et de les vivre ensemble. Il ne faut donc pas hésiter non plus à leur proposer la messe, la prière, et au moins de temps en temps une messe avec des professeurs, ne serait-ce que la messe de rentrée.

### **Conclusion**

La vocation de l'aumônerie est, à mes yeux, de faire découvrir aux étudiants que la religion n'est pas pour les imbéciles, qu'il ne faut pas en avoir honte, que le vrai dialogue avec les autres (musulmans, israélites, agnostiques, etc.) ne peut se faire sur une table rase mais à partir de connaissances solides. Les instruire ce n'est pas les convertir de force !

De mon point de vue de professeur, les aumôneries sont très nécessaires et le rôle des aumôniers est ardu mais enthousiasmant.

### **2/ LES GRANDES ECOLES,**

*Intervention du P. Hubert Hirrien,*

*Directeur adjoint SNEJSE, aumônier national CGE*

## **1. Université et écoles : deux cultures sensiblement différentes**

Depuis bientôt deux siècles, l'enseignement supérieur s'est organisé en France sous la double polarité de l'université et des grandes écoles. Il y a là une originalité nationale dans l'espace européen.

Elle se caractérise par :

- des conditions différentes d'accès (sur le seul titre du baccalauréat ou sur une sélection)
- une pédagogie différenciée (tutorat, petits groupes, esprit de promotion)
- un rapport différent à l'entreprise (stages, financement,...)
- une différence de financement (coût des études pour les étudiants, moyens rapportés au nombre d'étudiants)
- un rapport différent à la vie associative (encore renforcé là où les écoles ont un campus)
- un rapport différent entre les étudiants et ceux qui les précèdent (associations d'ingénieurs en lien avec leurs écoles)

*En 2008, notre pays compte 2 258 000 étudiants dont :*

- 1 326 000 à l'université      avec 113 000 en IUT
- 235 000 en BTS
- 145 000 dans les grandes écoles
  - 100 000 en 230 écoles d'ingénieurs
  - 45 000 en écoles de commerce (dont 71 reconnus par l'Etat)
- 77 5000 dans les classes préparatoires aux grandes écoles
- 110 000 en formations paramédicales
- 90 000 en IUFM
- 60 000 en form. art. et cultu. (architecture, journalisme,...)
- 214 500 autres

source : [www.education.gouv](http://www.education.gouv)

la filière « grandes écoles » (prépas + écoles) représente donc 10 % des étudiants en France

Il importe de situer les IUT et BTS comme une manière alternative de se former après le baccalauréat. Il serait intéressant de savoir la proportion des étudiants qui continuent ensuite leur cursus à l'université ou en grandes écoles. Par ailleurs, les licences professionnalisées disent aussi quelque chose d'intermédiaire entre l'université et les grandes écoles.

## 2. L'évolution de l'enseignement supérieur en France et en Europe

On pensera au processus de Bologne, à ce qu'il implique d'une personnalisation des cursus et d'une mobilité accrue des étudiants à travers l'Europe. Le rapport Attali de mai 1998 est aussi un point de repère. Surtout, une loi sur l'autonomie des universités a été votée le 10 août 2007. Que dit-elle ?

*« Les diplômes conservent leur caractère national. De même, les frais d'inscription continuent d'être fixés par l'Etat. En revanche, les lycéens pourront s'inscrire dans l'université de leur choix. Lors de la pré-inscription (devenue obligatoire), les universités auront une mission d'orientation active par un accompagnement individualisé du lycéen désireux de poursuivre ses études en université. Ceci doit permettre aux étudiants de s'engager dans des voies les plus adaptées à leurs aptitudes en connaissant les débouchés professionnels. Les universités pourront émettre un avis sur les candidats mais la décision finale restera celle de l'étudiant. Les universités auront aussi désormais une mission d'insertion professionnelle, l'objectif étant de lutter contre le taux trop élevé d'échec en 1er cycle universitaire (environ 50% en 1<sup>re</sup> année) et de faire de la Licence un diplôme qualifiant vers la poursuite d'études ou le vers le marché du travail.*

*La loi prévoit aussi de renforcer la participation des étudiants à la vie démocratique de l'université. Ainsi, les étudiants de troisième cycle verront leur représentation au conseil scientifique doubler, le CEVU (Conseil des études et de la vie universitaire) aura son champ d'intervention élargi de par l'évaluation des enseignements et l'élection dans ce conseil d'un vice-président en charge de la vie étudiante en lien avec les CROUS. Autre nouveauté, la mise en place de suppléants pour les représentants des étudiants aux conseils afin de leur permettre de mieux concilier leur présence aux différents conseils et la poursuite de leurs études et la possibilité de délégation de signature du président de l'université à tous les membres du bureau âgés de plus de dix-huit ans.*

### 5 ans pour accéder à l'autonomie

*Les conseils d'administration (diminué de moitié et désormais ouvert à des personnes extérieures) créeront directement les unités de formation et de recherche (UFR) et des comités techniques paritaires (CTP) qui seront notamment consultés sur la politique de gestion des ressources humaines. De même, il est prévu de renforcer les pouvoirs du président. Il sera élu à la majorité absolue des membres élus du conseil d'administration (et non plus de l'ensemble des trois conseils statutaires) pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois au lieu d'un mandat de cinq ans non immédiatement renouvelable. Il aura un rôle d'animateur d'équipe et devra présenter chaque année un rapport d'activités au conseil d'administration.*

*La loi donne 5 ans aux universités pour accéder à l'autonomie dans les domaines budgétaire et de gestion de leurs ressources humaines et chaque année les progrès seront évalués par un*

*comité de suivi comprenant notamment quatre parlementaires. La loi leur donne aussi la possibilité de gérer elles-mêmes leurs biens immobiliers et d'opérer des rapprochements avec d'autres établissements si elles le désirent. » (source : site [www.studyrama.com](http://www.studyrama.com))*

Faisant un 1<sup>o</sup> bilan le 24 juillet 2008, Valérie Pécresse a annoncé les 20 universités qui bénéficieront, dès le 1er janvier 2009, de compétences élargies dans le cadre du passage à l'autonomie.

Le choix des universités autonomes s'est fait sur 4 critères, qui ont servi à réaliser les audits :

- ▶ la gestion comptable et financière,
- ▶ la gestion des ressources humaines,
- ▶ la gestion des systèmes d'information,
- ▶ la gestion immobilière.

Ces universités autonomes disposeront d'un budget global, d'une prévision des moyens sur 4 ans et d'une gestion des ressources humaines et de la masse salariale.

- ▶ Liste des 20 universités autonomes en 2009 : Aix Marseille 2 ; Cergy-Pontoise ; Clermont-Ferrand 1 ; Corte ; Limoges ; Lyon 1 ; Marne la Vallée ; Montpellier 1 ; Mulhouse ; Nancy 1 ; Paris 5 ; Paris 6 ; Paris 7 ; La Rochelle ; Saint-Etienne ; Strasbourg 1, 2 et 3 ; Toulouse 1 et Troyes.

Dans le même temps, la plupart des grandes écoles sont de trop petites tailles pour exister dans la compétition universitaire non pas européenne mais mondiale. Elles ne diplôment pas suffisamment de monde ; leurs budgets de recherche fondamentale et appliquée sont bien trop modestes ; les publications internationales de leurs professeurs trop rares. Leurs initiatives sont-elles adéquates<sup>1</sup> ?

Les universités cherchent aussi des regroupements. Ainsi les 3 universités de Strasbourg ont-elles fusionnées à l'automne 2008.

---

<sup>1</sup> Le mariage annoncé entre l'école nationale des ponts et chaussées et l'école nationale des mines vient d'échouer. Les 4 écoles centrale (Lille, Lyon, Nantes et Paris) vont s'adjointre une autre école à Marseille arrivant ainsi à diplômer 1 500 ingénieurs chaque année. Mais, malgré pas mal d'efforts des directions, le lien se fait plutôt difficilement entre étudiants. (mars 2004)

